

Extrait d'une *fatwa* de 1484

[...] l'émigration de la terre de l'infidélité à la terre d'Islam est une obligation et ce jusqu'au jour du Jugement dernier.

Extrait d'une *fatwa* de 1495

[...] la cohabitation avec les infidèles...est interdite...en raison de ce qu'elle peut causer comme avilissement et salissure, ou déperdition spirituelle et fondamentale.

Cités dans Al-Nawchariçi, *Al-miaar al-mouarib*, Beyrouth, 1981, p. 119-124.